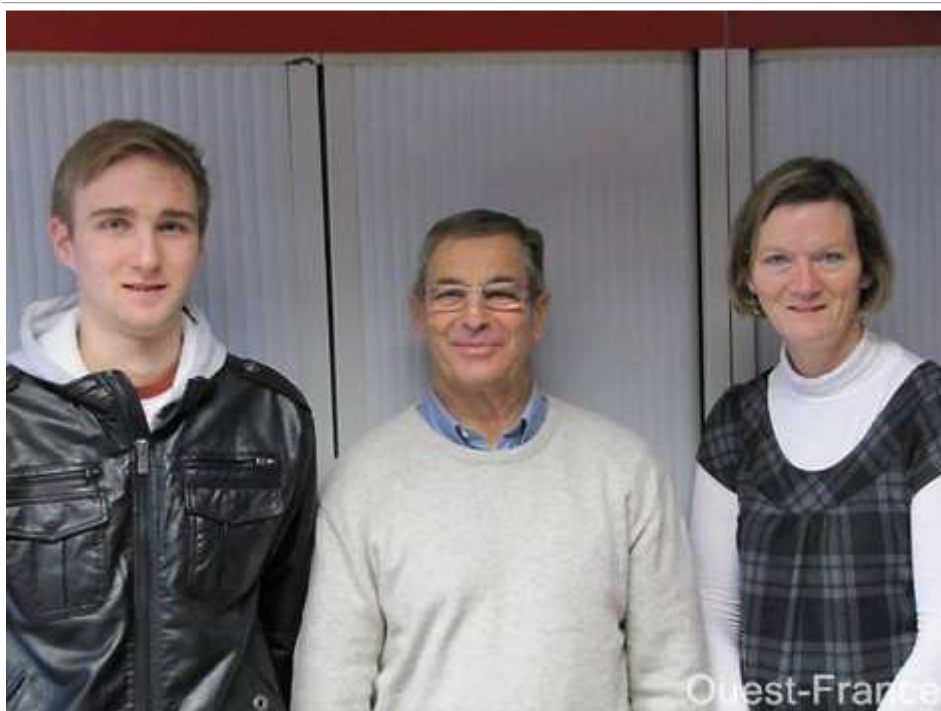


# Deux agents recenseurs vont entrer en action - Challes

lundi 17 janvier 2011



Cette année, la population Challose va être recensée. Rémy Legeay, maire, a reçu les deux agents recenseurs, Florence Leroy et Julien Leroy, qui oeuvreront sur la commune. « **Le recensement débutera le jeudi 20 janvier pour se terminer le samedi 19 février. La participation de chacun est essentielle et obligatoire** », insiste le maire.

Le recensement fournit des statistiques sur le nombre d'habitants et leurs caractéristiques. Il apporte aussi des informations sur les logements, les transports utilisés, les déplacements quotidiens. Florence ou Julien passeront une première fois afin de remettre les questionnaires à remplir. « **Ils seront munis d'une carte officielle et tenus au secret professionnel. Nous incitons les challois à leur réserver le meilleur accueil** ». Puis ils passeront de nouveau pour récupérer les imprimés et éventuellement répondre à la demande des habitants pour les aider dans le remplissage des documents.

# La révision du plan local d'urbanisme relancée - Challes

vendredi 14 janvier 2011

---

Les élus ont décidé de prescrire une nouvelle révision du plan d'occupation des sols (POS) en vue de son passage en plan local d'urbanisme (Plu) sur l'ensemble du territoire communal.

Ce dossier ne date pas d'hier. Le 30 avril 2003, le conseil municipal décidait déjà la révision du POS en Plu. Mais en 2007, le projet était recalé par le préfet de l'époque. En cause : trop d'étalement urbain, des points réglementaires approximatifs.

Cette fois, la municipalité arme son dossier. Les travaux de révision du POS en Plu seront accompagnés d'une Approche environnementale de l'urbanisme (AEU). « **Un appel d'offres est en cours afin de déterminer le bureau d'études en charge des études d'AEU et celle du Plu** », indique Yves Penzès, premier adjoint en charge de l'urbanisme.

La municipalité doit tenir compte de la situation de la commune, avec des zones Natura 2000 ou classées Znieff (Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique). Mais aussi une population en augmentation et une station d'épuration devenant obsolète. « **Une nouvelle est à l'étude. Depuis janvier 2008 les élus travaillent sur son emplacement.** »

De cette révision découleront les obligations liées aux futurs permis de construire. L'AEU fixera les matériaux utilisés, les modes de chauffage mais aussi les moyens de transports. « **La procédure est longue mais on espère aller au bout. C'est indispensable pour la commune.** »

## Les vœux du maire aux Challoises et Challois : Vendredi 14 janvier, 19 h, salle polyvalente....

mercredi 12 janvier 2011

---

Les vœux du maire aux Challoises et Challois

Vendredi 14 janvier, 19 h, salle polyvalente. Cérémonie suivie d'un pot de l'amitié.

# L'Atelier théâtre challois, les Scoubidous, fait son cinéma - Challes

jeudi 27 janvier 2011



L'Atelier théâtre challois, dirigé par Yannick Livet, propose une soirée cinéma samedi. En partenariat avec l'association au Film des mots, organisatrice du festival des 24 courts qui s'est déroulé en avril dernier. Cette association, présidée par Claude Saussereau, soutient la réalisation d'oeuvres audiovisuelles ou cinématographiques, et aide à la diffusion de courts métrages.

Au programme, 12 courts métrages, **«primés au festival des 24 courts 2010 ainsi que la projection de quelques films locaux»**, précise Yannick Livet. Dont deux courts métrages réalisés par l'école de Challes, sous la direction de Claude Saussereau.

Cette soirée sera l'occasion de découvrir le film *Le droit de faire des bêtises*. **«Court métrage réalisé et monté en 3 jours par Thomas Blotas dans le cadre des ateliers vidéo, théâtre, cirque... mis en place chaque année par l'Atelier théâtre challois lors de nos rencontres avec Heidgraben, notre commune jumelée.»** Il traite des droits de l'enfant en privilégiant l'humour.

Les Scoubidous comptent 51 jeunes qui travaillent sur un spectacle en partenariat avec l'Afdi (Agriculteurs français et développement international) sur la vie quotidienne au Burkina Faso.

Samedi 29 janvier, 20 h 30 salle polyvalente. Entrée gratuite

# Les douze courts métrages à l'affiche - Challes

jeudi 27 janvier 2011

---

La projection des 12 courts-métrages se fera en deux parties.

Première partie :

*Quand maman sera partie* : fiction de C. Monnier (24 mn), prix des organisateurs.

*La carte* : fiction de Stéfan Le Lay (7 mn), coup de coeur du jury.

*Le Fortepeuille* : animation de Weïga Ma et Alexandre Gény (3 m 30), grand prix.

*Les Williams* : fiction d'Alban Mench (14 minutes), prix du public.

*Jujube* : animation de l'EESA (5 mn).

*Le + produit* : fiction de Gaël Nazet (10 mn).

Deuxième partie :

*Le droit de faire des bêtises* : fiction des Scoubidous de Challes de Thomas Blotas (8 mn).

*Alter Ego* : fiction de Cédric Prévost (20 mn), prix spécial du jury.

*La photo de classe* : fiction de l'école de Challes (4 mn).

*Pour quelques minutes de plus* : fiction de Mathieu-Denis Cournot (8 mn), grand prix.

*Taupe niveau* : animation réalisée par l'école de Challes (5 mn).

*Une voiture neuve* : fiction d'Olivier Monarque (18 mn).

# Le nouveau véhicule communal fait débat au conseil - Challes

lundi 31 janvier 2011

---

Jeudi soir lors du conseil municipal, l'achat du nouveau véhicule communal a provoqué quelques tensions au sein de l'assemblée. Pour la majorité des élus et notamment François Pasquier, élu d'opposition : « **Nous ne remettons pas en cause l'achat, qui était indispensable, mais la forme laisse à désirer...** »

En cause, le type de véhicule acheté mais aussi son prix. Alors qu'il avait été convenu en réunion de travail de s'orienter vers un véhicule essence d'occasion, style fourgonnette C15 ou Kangoo, les élus ont appris l'achat d'un Jumpy, moteur diesel. De plus, c'est le maire Remy Legeay, qui s'est occupé seul des démarches en vue de l'acquisition : « **Je suis allé le voir et l'essayer avec le responsable des services techniques et nous avons décidé de l'acheter.** »

Pour les élus, opposition et majorité réunies : « **Il faut travailler autrement, ce n'est pas sérieux. Le choix a été fait sans tenir compte de notre avis et de nos propositions.** » En effet, pour eux, un véhicule diesel ne se justifiait pas compte tenu des faibles déplacements sur la commune. « **Nous pouvions acheter moins cher un véhicule plus court. Pour la banque alimentaire, nous pouvions louer pour 5 €/jour un véhicule au Super U** » précise Laurent Da Silva, conseiller de la majorité.

Pour les élus de la majorité, le prix est aussi en cause : « **10 000 € pour le budget de notre commune, c'est trop cher.** » Le maire n'est pas d'accord : « **La commune avait besoin d'un véhicule long et le prix a été négocié avec le vendeur.** »

# Affichage gênant pour le panneau de la supérette Viveco - Challes

mardi 01 février 2011



Depuis juillet, Karine Evrard a repris la supérette de la commune. Elle a récemment formulé une demande auprès du maire afin de pouvoir disposer d'une signalétique pour son commerce. « **Les commerces ne sont pas signalés sur la commune. Le magasin étant en renforcement, une signalisation est indispensable.** »

Jusqu'à ce jour, Karine utilisait un chevalet mobile qu'elle déposait sur la place de l'église pour signaler les horaires d'ouvertures ou encore les promotions. « **Le maire m'a donné son accord pour installer un panneau publicitaire** ».

Jeudi soir, lors du conseil, le maire a évoqué ce sujet signalant que l'architecte des Bâtiments de France (ABF) refusait l'implantation de ce panneau publicitaire dans la zone de l'église. « **Il nous autorise à mettre en place une signalétique sur pied à l'entrée du village avant le pont, annonçant nos quatre commerces** ».

Pour Karine Evrard « **il n'en est pas question. Le maire m'a donné son accord tout en me précisant que les autres élus n'étaient pas d'accord. Le panneau est fixé sur le mur de la propriété de M. et Mme Lebars, avec leur consentement. Il y a longtemps que la municipalité aurait dû faire quelque chose pour signaler ses commerces.** »

Lors du vote, les élus sont allés dans le sens de l'ABF à l'exception du maire Remy Legeay.

# **Soirée tartiflette Samedi 19 février, 19 h 30, salle polyvalente, rue Lucien-Corbin.**

mardi 08 février 2011

---

Soirée tartiflette.

Samedi 19 février, 19 h 30, salle polyvalente, rue Lucien-Corbin. Soirée déguisée (pour ceux qui le souhaitent) avec concours du meilleur déguisement. Apéritif et café offert. Tarifs: 18 €, réduit 9 €. Inscription avant le 10 février. Contact : 02 43 84 05 04, 02 43 42 35 17.

# **Jardinier sarthois Challes Assemblée générale dimanche 13 février, 9 h 30.**

mardi 08 février 2011

---

Jardinier sarthois Challes.

Assemblée générale dimanche 13 février, 9 h 30, salle polyvalente, rue Lucien-Corbin. Distribution des graines : tombola gratuite, les nouveaux adhérents seront les bienvenus. Présence de membres de la fédération départementale. Pot de l'amitié pour terminer la matinée.

# **Repas de club Dimanche 6 mars, 12 h, salle polyvalente, rue Lucien-Corbin. Repas : coq au vin...**

mardi 08 février 2011

---

Repas de club

Dimanche 6 mars, 12 h, salle polyvalente, rue Lucien-Corbin. Repas : coq au vin organisé par le jardinier sarthois. Ouvert à tous. Tarif: 19 €. Inscription avant le 26 février. Contact : 02 43 75 96 05, 02 43 75 23 24.

# Conseil municipal : sécurisation de la voirie et travaux - Challes

jeudi 10 février 2011



Au dernier conseil, M. Bouttier, conseiller, déplorait que la portion de route après le Pont de Courtée n'ait toujours pas été sécurisée. Le sujet avait été évoqué au conseil de décembre, suite à trois accidents liés au verglas. Cette zone, où la vitesse est limitée, reste dangereuse.

« **Il faut la sécuriser après le pont en venant de Challes jusque dans le virage pour la circulation dans les deux sens** ». L'intervention d'un spécialiste de la Direction départementale des territoires est préconisée en terme de réglementation et type de protection à utiliser ainsi que celle du responsable voirie de la communauté de communes pour la réalisation.

## Travaux au bar-restaurant *Le Challes Heureux*

La commission travaux estime que même si l'ensemble des causes de l'humidité ne sont pas traitées, il est nécessaire de ventiler les locaux du bar-restaurant, propriété de la municipalité. Elle a donc suivi les conseils de l'Entreprise ET Energie qui préconise l'installation d'une VMC simple flux. Le devis de l'entreprise pour 3 297,37 € TTC a donc été voté. Au rez-de-chaussée le devis ET Energie pour 2 816,58 € TTC a été retenu. Il prévoit la mise en place d'un bloc extracteur d'air dans chaque pièce qui se déclenche en fonction du taux d'humidité. Le devis de cette même entreprise pour 2 225,76 € a été voté pour la réparation de la chaudière. Il prévoit le changement du conduit de fumée et la réparation de la maçonnerie.

## Choix de bureaux d'études

Le conseil a décidé de retenir le bureau d'étude Dewailly pour la réalisation du plan local d'urbanisme, pour un coût global de 27 550 € HT. Et pour la mission Approche environnementale d'urbanisme, c'est le bureau d'étude de M. Bastien Marquier qui a été retenu pour un coût global de 18 425 € HT.

## **TARIFS 2011 :**

**Participation raccordement à l'égout** : le conseil a choisi de porter l'augmentation sur ce poste plutôt que sur celui des consommations. La participation pour raccordement à l'égout pour toutes constructions soumises à autorisation d'urbanisme et rejetant les eaux usées passera donc en 2011 de 750 € à 850 €.

**Tarif de l'eau** : l'abonnement passera de 42 à 43 €. Les consommations de 0,92 le m<sup>3</sup> à 0,93 € le m<sup>3</sup>.

**Mise au chenil** : elle concerne les chiens errants et est fixée à un forfait de 60 € jusqu'à 3 jours + 5 € par jour supplémentaire comme en 2010.

**Photocopie mairie** : 0,30 €.

**Droit de place** : tarif unique de 25 €/an, inchangé depuis 2008 pour clients habituels. Pour une demande ponctuelle à la 1/2 ou journée entière : 5 €. Création d'un tarif droit de place journalier avec consommation d'eau et d'électricité : 15 €/jour.

# MT packaging : après le blocage, des négociations aujourd'hui -

jeudi 17 février 2011



Les palettes, qui brûlent depuis l'aube, ont déjà déposé un tapis de cendres sur le bitume. Les saucisses n'arriveront qu'en fin de matinée pour rassasier des grévistes déterminés.

L'usine *MT packaging*, ex-*Alcan* et désormais filiale du groupe *Albéa*, est spécialisée dans la fabrication d'emballages injectés pour les secteurs de la parfumerie. Elle était paralysée hier, aucun des quelque 180 salariés du site ne pouvant y travailler en raison d'un conflit sur les salaires.

« **Nous avons déjà lancé des débrayages par équipes depuis la semaine dernière**, signale Sylvie Richard, déléguée du personnel. **Nos salaires sont au minimum, nous voulons une reconnaissance de notre travail.** » À l'appel des syndicats représentés dans l'entreprise, des grévistes ont donc décidé de mettre la pression sur la direction, qui gère également un site dans le Morbihan, celui de Plouhinec et ses 320 salariés.

Les manifestants réclament que leurs salaires soient alignés sur la grille nationale en vigueur dans la plasturgie, modifiée voici quelques semaines. « **Cela donne en moyenne 1,3 % d'augmentation des salaires, et notre direction se contente de ce chiffre dans notre négociation annuelle, ça n'est pas suffisant** », assurent les grévistes. La direction aurait également évoqué la mise à disposition d'une enveloppe de 190 000 € destinée à augmenter les salaires. « **Sauf que pour l'instant, on nous a seulement promis 95 000 € en nous disant que le reste ne sera donné que si on atteint l'objectif de 1,2 million de bénéfices pour 2011. 54 000 € ont été promis aux 38 cadres.**

**Pour eux, il n'y aura pas de conditions ! »**

Le travail, réparti en équipes, semble aussi susciter des demandes, les salariés travaillant très tôt ou en soirée n'ayant pas de compensation financière. Sur ce point, les salariés réclament une prime de 110 € mensuels.

Des négociations dans la journée

Hier, les négociations ont avorté, la direction conditionnant les discussions au déblocage de l'usine. Rodolphe Labal, directeur général de *MT packaging*, devrait pourtant venir aujourd'hui à la rencontre des

partenaires sociaux. Pour lui, il ne s'agit pas d'entamer des négociations, mais bien de les poursuivre : « **Elles ont démarré il y a un mois. La prochaine réunion, fixée à mardi prochain, a été avancée à demain** (NDLR : ce jeudi) **sur le site de Parigné, mais à condition que l'entreprise fonctionne. Il y a le droit de grève, revendiqué par 40 à 50 % des personnels, mais le droit de circuler et de travailler existe également pour les autres.** »

Les négociations de ce jour porteront bien sur les salaires, mais Rodolphe Labal prévient : « **Les partenaires réclamaient 11 %, il y a eu une revalorisation des salaires de 2,9 %. Nous sommes dans la fourchette haute dans ce secteur d'activité. Je rappelle que sur 2010, l'inflation a été de 1,7 %.** » Et le patron d'avancer également un autre argument, la « **situation fragile** » du groupe, qui peinerait à se remettre de la crise. « **La quasi-totalité des emplois ont été maintenus et nous avons conservé le pouvoir d'achat des salariés. Le redressement de l'entreprise doit se poursuivre avec tout le monde.** »

Emmanuel CHARLOT.

## **Conférence-débat : « Le jardinage bio, c'est quoi ?**

»

vendredi 18 février 2011

---

Conférence-débat : « Le jardinage bio, c'est quoi ? »

En partenariat avec la section locale du Jardinier sarthois.

Animée par M. et Mme Chuine, anciens maraîchers professionnels bio. Aujourd'hui à la retraite, ils tiennent un jardin bio pédagogique et expérimental ouvert à la visite et animent des conférences sur la santé et l'alimentation.

Vendredi 4 mars, 20 h, salle annexe derrière la mairie. Gratuit. Contact : 02 43 75 98 75.

# Le columbarium déplacé sans que les familles soient prévenues - Challes

lundi 21 février 2011



Comme tous les mercredis, Jacqueline Bordaiseau, accompagnée de sa maman Juliette, se rend au cimetière déposer des fleurs devant le columbarium de son père.

Surprise, elle constate que le columbarium contenant les urnes des défunts incinérés a été déplacé. « **Nous avons été convoqués en septembre dernier à la mairie par Yves Penzès, premier adjoint**, indique Jacqueline. **Il voulait nous informer du projet de déplacer les urnes pour les mettre dans le champ derrière le mur du fond du cimetière avec les vaches !** »

Les familles n'étant pas d'accord, il avait été convenu de faire une ouverture dans le mur et de clôturer une parcelle pour accueillir le columbarium.

« **Pour nous, il n'y avait pas lieu de les déplacer, le cimetière étant suffisamment grand pour une commune comme la nôtre. À ce moment-là, Yves Penzès nous avait indiqué que nous serions prévenus lors du déplacement des urnes avec la possibilité pour ceux qui le souhaitaient d'être présent.** »

Pour Jacqueline, c'est la colère qui l'emporte : « **Où est le respect des familles ? Personne ne nous a avertis, nous le découvrons en arrivant au cimetière ! Rien n'est terminé et les urnes ont été posées sur le ciment encore humide.** »

Cette dernière a contacté Yves Penzès le jour même : « **Il m'indique que l'entreprise venant de Strasbourg devait faire les travaux en 48 heures et qu'il n'a pas eu le temps de nous prévenir.** »

**Adjoint au maire, Yves Penzès s'explique :**

« J'avais rencontré lors de deux réunions au mois de septembre dernier les familles pour les informer du projet de déplacement du columbarium. Projet modifié à leur demande, pour lequel nous avons pu mettre au point un programme de travaux avec l'entreprise spécialisée désignée par le conseil municipal et les agents communaux. J'avais indiqué aux familles que je les préviendrais au moment du déplacement des cases.

« Nous avons étudié avec l'entreprise la possibilité que les familles puissent être présentes au moment du déplacement des cases. Mais celle-ci nous l'a déconseillé car le fait d'assister à ce déplacement accroît la douleur des familles. En temps qu'élu, nous ne sommes pas des techniciens et nous avons suivi l'approche de l'entreprise spécialisée compte tenu de son expérience dans ce domaine. La crainte et l'inquiétude des familles, nous l'avions comprise et nous étions présents.

« L'entreprise spécialisée a pris d'innombrables précautions pour ce déplacement. Elle avait mis les moyens humains et matériels, les cases ont été protégées et maniées avec le plus grand soin. Les employés communaux ont ensuite agi avec efficacité pour terminer l'ensemble des travaux de finition et ne pas accroître la douleur des familles. J'ai signé vendredi un courrier à l'intention des familles pour qu'elles soient informées. »

Quant aux travaux, ils ont eu lieu le mardi 15, et mercredi 16. Les urnes ont été déplacées mercredi matin.

# L'hôtel communautaire accueillera les locaux techniques - Parigné-l'Évêque

lundi 28 février 2011



Lors du conseil du 18 octobre dernier, les élus ont voté pour l'extension de l'hôtel communautaire afin d'accueillir les futurs locaux techniques. Seuls les élus parignéens y étaient opposés en raison des difficultés d'accès aux poids lourds et de la proximité d'habitations, proposant la construction d'un bâtiment neuf.

Les plans de la future extension qui s'opérera sur l'arrière du bâtiment actuel ont été présentés. Elle prévoit la création de locaux sanitaires et sociaux pour le personnel avec vestiaires homme et femme et une salle de repas. Un garage couvert de 220 m<sup>2</sup> ainsi qu'un autre ouvert, style préau, de 290 m<sup>2</sup>, sont prévus. « **Un garage ouvert sera suffisant pour les tracteurs et le gros matériel, sachant qu'actuellement, ils sont dehors** », indique le président René Logereau. Coût global de l'extension : 405 480 €.

Pour Monique Paquier, élue parignéenne « **le coût est important. Un bâtiment neuf n'aurait pas coûté aussi cher.** » Profitant de cette extension, des travaux d'aménagement seront également réalisés au sein de l'hôtel communautaire. Deux grands bureaux seront modifiés afin d'en obtenir quatre plus petits pour séparer trésorerie et comptabilité. Une réfection de la toiture du garage est également prévue. Le système de chauffage sera revu dans le hall d'accueil. Coût de ces réfections : 74 310 €.

# Les impôts locaux n'augmenteront pas - Parigné-l'Évêque

lundi 28 février 2011



Les élus communautaires ont débattu des orientations budgétaires 2011 lors du dernier conseil. Ils ont voté l'absence d'augmentation des différentes taxes : taxes ménages, taxe de la collecte et du traitement des ordures ménagères. Le vote est intervenu après la présentation des finances intercommunales par Didier Dantin, directeur général des services. L'endettement de la collectivité reste faible, tandis que les dépenses de gestion ont été maîtrisées. « **Nous avons une forte capacité d'investissement et une autonomie fiscale** ». Malgré tout, il faudra tenir compte pour l'avenir de la réforme fiscale qui verra la principale source de revenu venir désormais de la taxe ménage. « **Accueillir des entreprises sera moins avantageux fiscalement.** »

Des dépenses sont également en augmentation avec notamment la reprise de gestions des deux multi-accueils (180 000 €), la création d'un relais assistantes maternelles parents-enfants (33 000 €), sans oublier les dotations de l'Etat en baisse. Toutefois, la communauté de communes ne fera pas recours à l'emprunt en 2011 et devra travailler sur de futurs investissements. « **Comment, où et de quelle façon, c'est ce que nous devons voir ensemble** », indique René Logereau, le président.

Le budget : Pour 2010, la principale ressource de la communauté de communes du sud est du pays manceau provenait de la taxe professionnelle « **grâce à la politique de développement économique** ». Celle-ci a augmenté de 17 % depuis 2006. Territoire économiquement pauvre au départ, il rattrape progressivement la moyenne nationale (197 € par habitant) en atteignant 107 € par habitant de recettes. Côtés dépenses, un tiers est lié au coût de la collecte et du traitement des déchets, avec une baisse pour 2010.

Pour 2011, la réforme de la taxe professionnelle n'affectera pas les recettes (2 400 000 €) mais réduira l'autonomie fiscale de la collectivité qui ne maîtrisa plus que 67 % de l'imposition. 50 % des recettes proviendront de la taxe ménages. Des dépenses seront générées par la prise de compétence petite enfance. La collectivité devant prendre à sa charge les frais de fonctionnement des structures multi-accueils de Parigné et Changé et verser la subvention au centre Rabelais, gestionnaire (180 000 €). Les manifestations culturelles représenteront une dépense de 18 000 €. Côté investissement, peu de projets pour 2011 : extension de l'hôtel communautaire pour 480 000 €, la construction de logements sociaux à Saint-Mars-d'Outillé.